



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°5 :

BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET
PRINCIPAL

Séance ordinaire du 6 Avril 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 avril 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Maël FETOUH), Daniel BALLA (à Bruno QUERE), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Géraldine AUDEBERT (à Marie Emmanuelle DA ROCHA)

Absent :

Secrétaire : Grégoire REYDIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

DOSSIER N° 5 : BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2021 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Pour mémoire et en application de la loi N° 92-125 du 6 novembre 1992, le débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2021 a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2021.

	BUDGET PRINCIPAL	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2020		2 426 649,85
Opérations Réelles de l'exercice 2021	28 450 417,85	28 940 114,00
Opérations d'ordre 2021	3 550 000 ,00	633 654,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 000 417,85	32 000 417,85
Résultat reporté 2020	763 574,54	
Opérations Réelles de l'exercice 2021	9 868 016,00	8 269 790,02
Reports et restes à réaliser	1 783 318,23	1 228 772,75
Opérations d'ordre 2021	833 654 ,00	3 750 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	13 248 562,77	13 248 562,77

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le débat d'orientations budgétaires 2021 en date du 23 février 2021,
VU la commission des finances en date du 29 mars 2021,
Après avoir entendu l'exposé sur le Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
29 voix POUR,
3 voix CONTRE (MME LAYAN, M. JOYEZ, M. ALVAREZ)
3 ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, M. PAULY, M. HERMENCE)

Article unique : Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2021 présenté par chapitre, en équilibre, section par section, ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré le 6 Avril 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V.
5